
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°3

Jeudi 15 décembre 2022

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, François BRIZAY, Pascal CHAUCHEFOIN, Tom DELAMAIN, Nadine DIEUDONNE-GLAD, François DUBASQUE, Damien DUPERRE, Marie FERRU, Sandrine GIL, Jérôme GREVY, Isabelle HIS, Armelle JACQUEMOT, Anne JOLLET, Stéphane JOUFFRE, Pascale LARIGAUDERIE, Matthieu LEE, Séverine LEMAITRE, François LUMINEAU, Loïc MAZOU, Jean Louis YENGUE

Membres élu.e.s excusé.e.s : Maylis BOUDREULT, Arnaud FRANCOIS, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, Marjolaine MAUROUX, Alexis PEREZ, Fanette QUADRIO, Isabelle SANTOIRE

Absent.e.s ayant donné procuration : Maylis BOUDREULT à Tom DELAMAIN ou à défaut à Damien DUPERRE, Arnaud FRANCOIS à Stéphane JOUFFRE ou à défaut à Anne Jollet, Benoît LEROUX à Anne JOLLET, François LUMINEAU à Marjolaine MAUROUX ou à défaut à Sébastien AUBINEAU après 16h, Marjolaine MAUROUX à Sébastien AUBINEAU ou à défaut à Isabelle SANTOIRE, Alexis PEREZ à Damien DUPERRE

Membres invité.e.s présent.e.s : Samuel ARLAUD, Emmanuel BABBI, Claire BEAUSSE, Pascal BOUCHERY, Alain DOUCOUSSO-LACAZE, Hélène FORTIN, Ludovic GAUSSOT, Sophie JALABERT, Pierre KAMDEM, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Christian PAPINOT, François RIGALLEAU, Nicolas TRAN, Nicolas VIBERT

Membres invité.e.s excusé.e.s : Isabelle AABKARI, Benoît AUBIGNY, Cécile AUZOLLE, Marina GABET, Serge HELIAS, Lucie MALBOS, Gilles MARMASSE, Catherine TREHONDAT, Cécile VOYER

Invité.e.s exceptionnel.le.s : Chloé FREYGNAC-VERDIER, Thomas GUGLIELMO, Sylvain GUILHEM, Alistair HENDERSON, Yara KOUAIDER, Mattéo MADIER, Nathan RENARD

Préambule :

L'assesseure Relations internationales devant quitter la séance avant sa fin pour assister à une autre réunion, le point Relations Internationales sera avancé dans l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre

Une élue demande une modification dans les tableaux de l'Annexe 1 *Capacités d'accueil* : préciser les chiffres des capacités d'accueil 2023 avec et sans les redoublant.e.s.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations générales

A. Incivilités, menaces et dégradations

Depuis quelques temps, l'UFR est marquée par des incivilités, menaces et dégradations. Des étudiant.e.s du département d'Histoire ont été victimes d'intimidations. Des tags ont été inscrits sur les murs des bâtiments du centre-ville.

D'autres composantes de l'Université de Poitiers sont aussi touchées : des tags en Lettres & Langues, des tags, intimidations et dégradations en Droit.

La présidente de l'UP a envoyé un courriel à toute la communauté universitaire le 17 novembre 2022 intitulé « Maintenir la cohésion de notre communauté universitaire autour des valeurs républicaines et universitaires ». Les directeurs des départements d'Histoire et de Sociologie ont également envoyé un courriel sur le même sujet à leurs étudiant.e.s et enseignant.e.s.

La direction tient à rappeler la procédure qu'elle suit systématiquement depuis son élection dans ces cas de figure : elle fait effacer les tags (après photographie) par le service logistique dès qu'ils sont signalés pour qu'ils soient vus par le moins de personnes possible. Le directeur remercie les collègues du service logistique/entretien. Ce service travaille en étroite collaboration avec la Direction de la Logistique et du Patrimoine Immobilier de l'UP. Ensuite, les étudiants victimes d'intimidations sont reçus par la direction pour recueillir les faits précis et les circonstances des événements. Ils sont encouragés à porter plainte lorsque ce n'est pas fait. La direction assure un suivi en les recontactant par la suite. Elle porte plainte pour les dégradations. Elle est également en contact avec les renseignements territoriaux. La présidence de l'UP est systématiquement avertie des faits.

C'est seulement après toutes ces étapes qu'un courriel à l'ensemble de la communauté peut être envoyé pour l'informer de ce qui se passe, pour montrer aux coupables que leurs actions sont connues, dénoncées et leur rappeler les risques qu'ils encourent. Il sert aussi à témoigner plus officiellement un soutien aux victimes. Ce courriel a été envoyé le 6 décembre.

Un cas de harcèlement est également connu dans l'UFR. Un étudiant d'Histoire est victime de harcèlement à caractère homophobe. Il a été reçu par la direction de l'UFR. Il a déposé plainte et a déposé un signalement sur la plateforme de signalement des violences sexuelles, sexistes, des discriminations et situations de harcèlement mise en place par l'UP (<https://signalement.univ-poitiers.fr/>). La présidence de l'UP et la direction du CROUS (l'étudiant est logé en cité universitaire) sont informées de cette situation. Les harceleurs ont

pu être récemment identifiés. La collecte de preuves à leur rencontre est en cours pour appuyer la plainte déposée au commissariat de police et saisir la commission de discipline de l'UP.

Des membres du Conseil reprochent à la direction d'avoir qualifié les faits d'incivilités dans son courriel alors qu'il s'agit manifestement à leurs yeux de violences, de racisme et d'homophobie. De même, ils.elles regrettent que l'idéologie d'extrême-droite derrière ces faits n'ait pas été nommée. Ils.elles appellent à un texte plus clair qui rappelle l'attachement de l'université aux valeurs républicaines, ainsi que son opposition franche aux propos racistes et anti-égalitaires, et aux pratiques violentes de l'extrême-droite. Ils.elles souhaitent également que la communauté soit mieux informée des actions prises par la direction.

La direction rappelle qu'à ce jour les auteurs des faits et leur appartenance politique n'ont pas été formellement identifiés. Cependant, la direction suit de près cette affaire, en lien avec les services universitaires et les autorités publiques qualifiées. Ce n'est qu'une fois l'identité des auteurs des intimidations et dégradations incontestablement connue que des actions à leur rencontre pourront être engagées. La direction préfère travailler sans publicité pour le moment. Elle pourra à nouveau informer la communauté lorsque des actions concrètes auront pu être prises contre les coupables identifiés.

A la demande des élu.e.s étudiant.e.s, une première action a été entreprise en prolongeant l'éclairage extérieur du bâtiment E18 plus tard dans la soirée.

La direction est preneuse de toute proposition d'action concrète de ce type.

B. Rendez-vous immobilier du 30 novembre 2022

La direction a rencontré le vice-président immobilier et le responsable du pôle vie de campus le 30 novembre pour le dialogue immobilier. La direction a émis plusieurs demandes d'amélioration des locaux. Le coût des travaux immobiliers pour toute l'Université de Poitiers s'élèvera à près de 44M€ en 2023. La présidence de l'UP privilégiera les travaux d'isolation et ceux permettant les économies d'énergie.

Chacun.e est invité.e à faire remonter au fil de l'eau tout besoin de travaux à l'équipe de direction.

C. Réunion de la présidence de l'Université de Poitiers avec les direct.eur.ice.s des composantes

Lors de la réunion entre la présidence de l'UP et les directions des composantes du 30 novembre dernier, les sujets suivants ont été abordés :

- le courriel envoyé par la présidente au sujet des dégradations et violences
- le repyramidage : les lauréat.e.s de cette année ont été informé.e.s. Il y aura 9 postes pour 2023 et 9 postes pour 2024. Cela ne se fera plus par section mais par pôle de section.
- RIPEC 3 : les lauréat.e.s ont été informé.e.s.
- la stratégie numérique de l'UP : un chantier important est engagé avec la plateforme JALIOS qui remplacera l'ENT à la rentrée 2023.
- la campagne d'emploi

En ce qui concerne cette campagne, l'UP a précisé sa politique :

- étant donné l'état actuel de la masse salariale, les créations de poste sont impossibles
- les postes ne sont pas attirés : si un poste est libéré, il ne revient pas automatiquement au laboratoire ou au département, d'où la nécessité de rédiger un argumentaire afin de conserver ce poste.

- l'approche est globale — pas de séparation entre BIATSS, enseignant.e.s-chercheur.r.se.s et chercheur.r.se.s — et pluriannuelle
- les priorités pour cette année ont été le renforcement du service i-médias avec un poste BIATSS, un poste BIATSS de pilotage sur la formation (Apogée), un nouveau poste BIATSS de pilotage énergétique, un poste BIATSS pour la qualité de vie au travail dans le cadre de la restructuration de la Direction des Ressources Humaines, et un poste d'ATER pour l'IRIAF qui dépose un dossier pour devenir une école d'ingénieur.e.s (ce poste pourrait alors devenir un poste de MCF).

Le Comité Technique a validé les postes le 8 décembre et ils seront soumis au vote du Conseil d'Administration ce vendredi 16 décembre.

Postes BIATSS :

Pour notre UFR, les 17 demandes ont été acceptées avec, entre autres, deux passages en CDI (sous réserve que les candidat.e.s réussissent l'entretien de cdisation).

A l'échelle de l'UP : 12 cas de résorption grade/fonction, 31 redéploiements, 7 transformations, des postes d'apprentis (surtout en IUT) et 247 renouvellements de CDD.

Postes d'enseignant.e.s-chercheur.r.se.s :

Pour notre UFR, 1 poste de PR reconduit, 4 postes de MCF reconduits, 2 créations de postes de MCF demandées et refusées, 2 postes du 2nd degré dont les recrutements sont quasi terminés. Le directeur remercie les collègues qui ont dû travailler dans l'urgence pour passer ces deux dernières demandes en 1^{ère} vague.

A l'échelle de l'UP, 7 postes de PR, 20 postes de MCF, 19 postes d'ATER, 1 poste de PAST et 5 redéploiements.

Dès le mois de janvier, la direction reprendra le travail sur la campagne d'emplois avec les directions des départements et des laboratoires. Un argumentaire pour chaque poste sera rédigé. La présidente de l'UP, V. Laval, s'est proposée pour présenter devant notre Conseil sa politique d'emploi. Une invitation lui sera adressée.

D. Goodies

Le service communication dirigé par Sophie Jalabert élargit la gamme des goodies avec des stylos 4 couleurs, des sacs à dos, des clés USB et des batteries externes de secours pour téléphones portables. Ces objets seront disponibles en début d'année 2023.

3. Relations avec l'espace Mendès France

Pascal Chauchefoin, directeur scientifique de l'espace Mendès France et représentant au collège des personnalités extérieures au Conseil d'UFR prend la parole.

Il remercie l'équipe décanale et le Conseil d'UFR de lui accorder ce temps de parole.

L'Espace Mendès France est l'un des quatre centres de culture scientifique de la région Nouvelle-Aquitaine. C'est une association loi 1901 financée par Grand Poitiers, la région et des fonds propres. La communauté de la Recherche est bien représentée au conseil d'administration. Fait rare en France, l'EMF inclut les Sciences Humaines et Sociales.

L'EMF permet la diffusion des travaux universitaires vers le grand public. Il se déploie dans les territoires où il y a peu d'offres culturelles. Le public de Poitiers est un public d'initié.e.s, d'habitué.e.s, mais il est important d'aller également chercher un public plus éloigné de la culture, tel que le jeune public (de l'école primaire au lycée) ou le milieu carcéral ou celui du

handicap. La relation arts/sciences est un excellent moyen d'ouvrir les débats sur les sujets de société.

Il existe une maison d'édition, Les éditions Atlantique qui publie notamment la revue *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*, rattachée à l'espace Mendès France.

L'EMF collabore déjà beaucoup avec plusieurs laboratoires de l'UFR SHA. P. Chauchefoin se met à la disposition des enseignant.e.s-chercheur.r.se.s pour de nouveaux projets. La programmation de l'EMF étant semestrielle, les projets doivent être anticipés. Cette anticipation permet de développer les projets en multi-approches.

L'UP est lauréate d'un appel à projets ministériel pour un dispositif qui encourage les chercheur.r.se.s à faire de la médiation scientifique.

4. Budget 2023

L'équipe de direction et la Commission Finances ont travaillé sur le budget de l'année 2023 avec la responsable du service financier, Claire Beausse.

La présentation PowerPoint du budget préparée et présentée par C. Beausse est jointe en Annexe 1.

Le budget Recherche augmente de 5% par rapport à l'an dernier pour un total de 336 156€. La répartition entre les laboratoires est faite par la présidence de l'Université de Poitiers tant pour le budget fonctionnement de 293 283€ que pour le budget investissement de 42 873€.

Fait notable pour l'année 2023, le **budget Formation et support** est en baisse. Les raisons sont multiples : hausse du coût des fluides que l'UP répercute aux composantes et services à hauteur de 5% de leur socle de fonctionnement, diminution des prévisions de recettes de formation continue et augmentation de la contribution UB paie (calculé sur les heures consommées dans les maquettes N-2).

Afin de tempérer la baisse d'environ 40 000€ du budget fonctionnement, l'équipe de direction a demandé un échange de 20 000€ entre le budget investissement d'un montant de 113 235€ (+3%) et le budget fonctionnement. Cet échange est possible grâce aux importants investissements effectués ces dernières années pour les parcs audiovisuel et informatique. La vice-présidente aux finances a accepté cet échange. L'enveloppe du budget investissement est donc de 93 235€, soit une baisse de 16% par rapport à 2022. Le budget transversal absorbera totalement cette baisse.

L'enveloppe fonctionnement est d'un montant total de 286 817€.

La dotation UP est négative cette année, - 9 059€.

L'UFR est toujours dotée d'un ajustement exceptionnel NOF du fait que l'enveloppe horaire cible n'est pas atteinte. Son montant est légèrement supérieur cette année. Avec la NOF 2022-28, l'enveloppe horaire devrait être inférieure, la contribution à l'UB paie devrait donc baisser dans 2 ans.

Les ressources propres sont estimées à 295 876€. L'UFR SHA est la composante de l'UP qui a le moins de ressources propres et qui se retrouve donc la plus impactée par la baisse de la dotation UP.

L'enveloppe fonctionnement accuse donc une baisse de 20 000€, soit 7%, par rapport à l'an dernier.

La direction souhaite répartir cette baisse le plus justement possible et en impactant le moins possible les départements de formation.

La Commission Finances propose la suppression de la participation de l'enveloppe formation support de 5 000€ à l'Enveloppe Recherche Mutualisée (d'un montant total de 30 000€) compte tenu du contexte de diminution des crédits de l'enveloppe formation support et

d'augmentation des crédits de l'enveloppe recherche. L'enveloppe recherche malgré cette mesure resterait bénéficiaire de 8 000€ par rapport à 2022.

La réduction budgétaire sur le fonctionnement de l'enveloppe formation support passe à 5% du fait de cette mesure.

Cette réduction est répercutée sur l'ensemble des enveloppes : celle allouée aux départements y compris le CFMI et les enveloppes mutualisées sauf les contributions au SCD et les comités de sélection. La baisse pour l'enveloppe allouée au transversal est de 11%.

En ce qui concerne la répartition entre les départements, pour les effectifs du master Anthropologie qui a ouvert à la rentrée avec 8 étudiant.e.s, il a été pris en compte un total de 15 étudiant.e.s pour l'année universitaire 2023-24.

Au vu de la situation budgétaire, dans le courant de l'année 2023, la direction proposera des évolutions dans les règles de répartition et d'attribution forfaitaire votées lors de différentes séances du Conseil sous les précédentes équipes de direction.

Des membres du Conseil regrettent le choix de supprimer la participation de l'UFR à l'ERM puisque c'était la seule participation financière de l'UFR à la Recherche.

Une élue souligne que la baisse du budget fonctionnement n'est que de 5% pour les départements, mais que dans un contexte d'inflation très forte, l'année 2023 sera tout de même financièrement très difficile.

La répartition interne du budget 2023 est soumise au vote du Conseil qui se prononce en faveur avec 15 voix pour, 8 voix contre et 1 vote blanc.

5. Point Relations internationales

A. Appel à l'aide complémentaire à la mobilité internationale

L'appel pour le 2nd semestre a été lancé le 6 décembre et sera clôturé le 23 janvier 2023. La Commission Relations Internationales statuera sur l'attribution des aides lors de sa séance du 2 février à 14h.

B. Actualisation du catalogue de cours à destination des étudiant.e.s en mobilité

L'actualisation se fera annuellement en janvier. Les direct.eur.rice.s de département ont jusqu'au 20 janvier 2023 pour faire remonter les demandes de modifications au service RI avec copie à l'assesseur.

C. Campagne Etudes en France

Le dépôt des candidatures est ouvert depuis le 1^{er} octobre. La date limite de décision pour les établissements est le 30 avril 2023, et le 31 mai pour les étudiant.e.s.

Le service RI a demandé le retour de la composition des jurys pour l'examen des dossiers pour le 6 janvier 2023. L'assesseure rappelle qu'il est important, tant pour les candidat.e.s que pour l'établissement, que les dossiers soient étudiés.

D. Mobilité entrante au 2nd semestre

Neuf étudiant.e.s arrivent au 2nd semestre (20 au 1^{er} semestre). Un pot d'accueil est organisé le 12 janvier.

Onze étudiant.e.s sont inscrit.e.s à l'année. Cela fait un total de 40 étudiant.e.s en mobilité entrante sur l'année 2022-23.

En Annexe 2, sont joints un tableau indiquant la répartition des étudiant.e.s en mobilité entrante selon leur pays d'origine et un tableau sur leur répartition dans les différents départements et laboratoires de l'UFR SHA. Le nombre total d'étudiant.e.s dans ces tableaux ne prend pas en compte la dernière inscription enregistrée pour le 2nd semestre.

E. Groupe de soutien à l'international

La commission de l'UP a examiné les dossiers GSI classés par les composantes. Le montant total des demandes excédait le montant de l'enveloppe. La Commission a donc décidé de favoriser les dossiers qui ne pouvaient pas trouver d'autres sources de financement. Parmi les trois dossiers classés par l'UFR SHA, un s'est vu refusé le financement demandé car le projet entre dans le cadre du programme EC2U qui pourra le financer.

F. Accueil des étudiant.e.s étranger.e.s pendant les fêtes de fin d'année

Le service RI de l'UP a relayé l'appel de la mairie de Poitiers demandant à des familles d'accueillir le temps d'un repas des étudiant.e.s internation.aux.ales qui restent sur Poitiers pendant les fêtes de fin d'année. A ce jour, une vingtaine d'étudiant.e.s restent sans solution.

6. Point Formation

A. Parcoursup

Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil pour l'année 2023-24 ont été votées lors des séances du Conseil d'UFR des 6 octobre et 10 novembre 2022.

Le département de Psychologie a demandé une baisse de sa capacité d'accueil de 580 à 500 étudiant.e.s. Le rectorat a partiellement accepté cette demande : 540 étudiant.e.s à la rentrée 2023 et 500 étudiant.e.s à la rentrée 2024.

Les capacités d'accueil de toutes les formations ont été soumises au vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire avec un nombre de 540 étudiant.e.s en Psychologie. La CVFU a voté ces capacités d'accueil.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer ce vendredi.

❑ Plateforme

Il y a des nouveautés sur la plateforme Parcoursup. La présentation des formations a changé, notamment pour faire apparaître l'origine des étudiant.e.s. en fonction des spécialités choisies au lycée.

Il est possible de visualiser la plateforme telle que les candidats la voient en suivant le lien vers la vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=w2zHEoeXTRA> Cela permet de se rendre compte des résultats des paramétrages effectués.

B. Plateforme de recrutement 1^{ère} année de master

Une nouvelle plateforme de recrutement pour les masters est mise en place.

L'ancienne plateforme trouvermonmaster.gouv.fr reste une simple plateforme d'information. Son paramétrage est fait. Elle ouvrira fin décembre.

Tou.te.s les étudiant.e.s devront utiliser la nouvelle plateforme pour candidater sauf les redoublant.e.s, les étudiant.e.s relevant du programme Etudes en France et celles et ceux faisant une VAE.

Le calendrier est national. La période de candidature ouvrira a priori le 1^{er} mars. Les candidat.e.s pourront effectuer 15 vœux à la mention et par établissement. Des sous-vœux seront possibles par parcours. Les vœux ne seront pas hiérarchisés. Les candidat.e.s recevront les réponses à tous leurs vœux en simultané et auront un délai de réponse de 3 jours en début de campagne se réduisant progressivement à 24h en fin de campagne.

Les étudiant.e.s sont déjà informé.e.s de cette nouveauté. La vice-présidente à la formation a envoyé un courriel aux étudiant.e.s de 3^e année les informant du calendrier et leur conseillant d'anticiper la constitution des pièces justificatives. L'information a également été diffusée pendant le salon des masters de l'UFR.

Les informations sont disponibles sur le site du ministère : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/mon-master-plateforme-nationale-candidature-88498>

L'assesseur rappelle que la présence des mentions master à la Journée Portes Ouvertes qui aura lieu le 25 février 2023 est souhaitable. Les lycéen.ne.s et les étudiant.e.s sont en demande d'information sur ces formations. La présence peut être assurée sur une demi-journée seulement ou en visioconférence.

C. Approche par compétences

Suite à la demande de l'UP de fixer un calendrier de bascule en APC pour chaque formation, les départements ont fait part des dates choisies (Cf. Annexe 3).

Les personnes ressources pour ce projet sont Lydie Ancelot sur le plan politique et Zakariae Mellouki, ingénieur au Pédagolab, sur le plan technique.

D. Campagne de modification de l'Offre de Formation 2023-24

L'assesseur remercie tous les collègues pour leur travail de correction des maquettes de la nouvelle offre de formation, équipes pédagogiques, services de scolarité et ressources humaines.

Les maquettes présentées au Conseil (envoi du 13/12) sont une extraction au 13 décembre 2022. Elles vont encore évoluer car des coquilles ont été repérées. Les porteu.r.se.s de mention seront de nouveau sollicité.e.s. De plus, ces maquettes sont présentées sous réserve de conformité avec le cadrage de l'UP communiqué l'an dernier. La Direction du Pilotage de la Formation a déjà fait un retour en signalant des non-respects du cadrage, tout

en expliquant les modes de calcul utilisés (courrier joint en Annexe 4). Des ajustements seront à apporter en début d'année 2023, avant vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du mois de mars.

Les maquettes sont donc soumises au vote du Conseil sous réserve de mise en conformité ultérieure avec le cadrage.

Le Conseil approuve les maquettes de l'offre de formation 2023-24 par 15 voix pour, 4 voix contre et un vote blanc.

7. Point étudiant

Les élu.e.s étudiant.e.s se sont beaucoup consacré.e.s aux problèmes d'intimidations et de menaces et ont donc eu peu de temps pour les autres éventuelles problématiques.

Dernièrement, la Direction des Affaires Juridiques a informé l'UFR que l'élu suppléant est passé titulaire. Il y a donc 5 élu.e.s étudiant.e.s titulaires au Conseil d'UFR. Les élections partielles au Conseil d'UFR pour le collège des usager.e.s (6 titulaires et 6 suppléant.e.s) sont fixées au mardi 24 janvier 2023 en présentiel.

8. Point BIATSS

Les élu.e.s rappellent que certain.e.s collègues vont bientôt rédiger leur rapport d'aptitude et vont donc solliciter leur N+1 qui peuvent être des direct.eur.rice.s de laboratoire. Les rapports sont à rendre pour le 15 janvier.

Le service scolarité tient à remercier le Conseil d'UFR et les départements pour l'organisation des examens. Cela se passe dans de bien meilleures conditions que l'an dernier. Le travail des gestionnaires se trouve facilité et moins stressant.

Le directeur demande aux enseignant.e.s de respecter le calendrier de remise des notes, même s'il est très court, pour permettre aux étudiant.e.s d'avoir leurs notes dans les délais cette année.

9. Point Culture

La prochaine Commission Culture aura lieu jeudi 12 janvier. Elle examinera les deux projets de mur artistique reçus suite à l'appel lancé. Elle examinera également les quatre demandes de subvention reçues des associations étudiantes AJPUP, Cassini, APEP et ADOC.

Les enveloppes budgétaires de la Culture et des subventions aux associations étudiantes seront en baisse l'an prochain. La Commission ciblera donc les demandes de subventions pour des événements collectifs et se tenant dans l'établissement.

Le 26 janvier, après le prochain Conseil d'UFR, aura lieu à 18h la présentation de l'exposition *Migrations en images* du laboratoire Migrinter au bât. E18.

Un calendrier partagé des expositions qui se tiennent au bât. E18 devant la BU Michel Foucault a été créé pour les membres de la Commission Culture.

10. Point Recherche

A. Contribution au financement des colloques par l'Université de Poitiers

Lors de la séance du 3 novembre, la Commission a classé les cinq dossiers de colloques déposés pour un financement de l'UP par les laboratoires CESCO (3), CeRCA et MAPP. Les cinq colloques ont obtenu le financement demandé.

B. Réflexion sur les redéploiements de poste

L'UP ne crée pas de postes, mais les redéploiements sont possibles. Pour anticiper d'éventuels captages des postes de notre UFR par d'autres composantes et les services centraux, l'assesseur propose d'engager une réflexion sur de possibles redéploiements de postes internes à l'UFR. Cela peut être le cas pour des postes d'enseignant.e.s-chercheur.r.se.s en disponibilité pendant plusieurs années. Il peut aussi être question de créer de nouveaux profils de postes de personnes ressources qui pourraient décharger les enseignant.e.s-chercheur.r.se.s.

C. L'Heure nécessaire

L'assesseur propose de relancer L'Heure nécessaire qui a dû s'interrompre à cause de la crise sanitaire. Il s'agit pour un.e enseignant.e-chercheur.r.se ou un.e doctorant.e de partager son travail avec la communauté de l'UFR en une demi-heure. Cette proposition sera à l'ordre du jour de la Commission Recherche du 9 février.

D. Inauguration de la Bibliothèque Universitaire A2

Un projet est en cours d'élaboration pour l'inauguration (après travaux) de la BU au bât. A2. Le projet va être présenté en Commission Recherche le 9 février pour susciter des propositions qui associeraient également la BU Michel Foucault. C'est un moyen de valoriser la recherche. Toutes les BU, ainsi que les lect.eur.rice.s et les usager.e.s seront invité.e.s à participer. Des spectacles, séance de lecture, conférences et expositions seront proposés.

11. Questions diverses

Le directeur soulève la question de la diffusion du compte rendu des séances du Conseil rédigé par la liste d'élus.e.s *Pour une UFR Pluraliste, ouverte et inventive*. Depuis plusieurs années et ce, sous différentes directions d'UFR, les élus.e.s rédigent un compte rendu des séances du Conseil d'UFR et le diffusent à l'ensemble du personnel de l'UFR avant la mise en ligne du procès-verbal qui ne peut se faire qu'après son approbation en séance suivante. Dernièrement, des collègues ont informé la direction qu'ils.elles ne souhaitent pas recevoir ce compte rendu. Or comme il est envoyé sur les listes de diffusion des personnels de l'UFR, il n'est pas possible de ne pas le recevoir. De plus, la diffusion sur ces listes, canaux officiels de communication de la direction de l'UFR, peut laisser à penser que le compte rendu contient des informations officielles. Après l'envoi du compte rendu de la séance du 10 novembre 2022, l'assesseur à la formation a dû envoyer un courriel corrigeant des informations erronées données sur l'approche par compétences.

La nouvelle plateforme qui remplacera l'ENT à la rentrée 2023 permettra une plus grande personnalisation de son ENT et probablement de filtrer encore plus les informations que l'on souhaite recevoir. En attendant, la direction réfléchit à la façon de prendre en compte cette demande de certain.e.s collègues de ne pas recevoir ce compte rendu, tout en continuant à le diffuser.

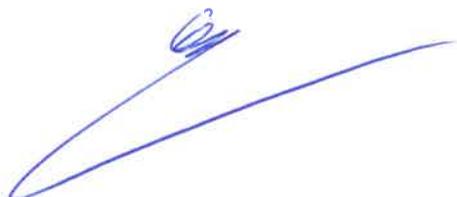
Une élue de la liste *Pour une UFR pluraliste, ouverte et inventive* explique que l'intérêt de ce compte rendu est qu'il peut être diffusé plus rapidement que le procès-verbal et qu'il permet aux élus.e.s de partager ce qui leur paraît important de retenir des séances. Elle rappelle que les élus.e.s ont le droit de s'adresser à l'ensemble des collègues et souhaite donc que la légalité de l'arrêt de la diffusion de ce compte rendu à tout le personnel soit vérifiée. Elle regrette que les collègues n'aient pas soulevé ce problème directement auprès des élus.e.s.

Un élu BIATSS rappelle que quelle que soit la solution choisie il faut respecter le Règlement Général sur la Protection des Données. Il rappelle également que dans le cas des syndicats, ceux-ci ont leurs propres listes de diffusion. Tout.e employé.e de l'UP est abonné.e par défaut à toutes les listes. Chacun.e a la possibilité de se désabonner à tout ou partie des listes.

Prochains rendez-vous :

- Commission Culture et Vie associative le 12 janvier à 14h
- Commission Formation le 19 janvier à 14h
- Conseil d'UFR le 26 janvier à 14h
- Commission Relations internationales le 2 février à 14h
- Commission Recherche le 9 février à 14h

**Le responsable des services,
Eric MARCEAU**



**La secrétaire de séance,
Nadia SGOIFO**



**Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ**



BUDGET 2023

Commission des finances du 01/12/2022



INTRODUCTION

- Les composantes de l'Université de Poitiers reçoivent fin juillet (juste avant la pause estivale) une lettre de cadrage budgétaire qui constitue la dotation UP.
- Cette lettre de cadrage est réalisée par le VP aux moyens et la Directrice des affaires financières pour le budget formation et support et le VP recherche pour le budget recherche.
- Il convient de distinguer 2 budgets :

- **Recherche :**

Répartition par masse et par laboratoire dans la lettre de cadrage

- **Formation et support :**

Attributions de l'UP + les ressources propres de l'UFR – les contributions de l'UP.

Le budget formation et support est subdivisé entre le transversal (UFR) et les départements de formation de l'UFR. Les règles de répartition ont été votées par le conseil d'UFR (séances du 20/12/20218, 28/11/2019 et 03/12/2020).

BUDGET RECHERCHE 2023



BUDGET RECHERCHE 2022

- Augmentation de 16 396€ (+ 5%) de l'enveloppe recherche attribuée à l'UFR SHA par rapport à 2022 :
 - + 13 318€ en Fonctionnement
 - + 3 078€ en Investissement
 - Fonctionnement : 80% attribués dès l'ouverture du budget 2023
20 % attribués en juin-juillet 2023
 - Investissement : 100% attribués dès l'ouverture du budget 2023
-

BUDGET RECHERCHE 2023

	Dotation globale	Evolution budgétaire	Fonctionnement			Investissement
			Dotation globale	Contribution MATLAB	80% dès le BI 20% fin juin 2020	
CESCM	59 700 €	4%	53 730 €	42 984 €	10 746 €	5 970 €
MAPP	12 704 €	0%	11 468 €	9 174 €	2 294 €	1 236 €
CRIHAM	41 288 €	-4%	37 159 €	29 727 €	7 432 €	4 129 €
RURALITES	17 468 €	0%	15 721 €	12 577 €	3 144 €	1 747 €
CERCA	99 268 €	16%	79 169 €	62 835 €	15 834 €	20 099 €
MIGRINTER	28 444 €	0%	25 600 €	20 480 €	5 120 €	2 844 €
HERMA	20 644 €	0%	18 591 €	14 873 €	3 718 €	2 053 €
GRESKO	31 760 €	5%	28 519 €	22 815 €	5 704 €	3 241 €
CAPS	15 880 €	0%	14 326 €	11 461 €	2 865 €	1 554 €
FEDERATION FESMAR -	4 000 €	0%	4 000 €	3 200 €	800 €	0 €
FEDERATION TERRITOIRES -	5 000 €	0%	5 000 €	4 000 €	1 000 €	0 €
	336 156 €	5%	293 283 €	234 126 €	58 657 €	42 873 €

BUDGET FORMATION ET SUPPORT 2023



Formation et support – Budget 2023

Contraintes budgétaires 2023 :

- Hausse du coût des fluides : contribution des composantes et services à hauteur de 5% de leur socle de fonctionnement
- Diminution des prévisions de recettes de formation continue
- Augmentation de la contribution UB paie (décision 2020 de payer l'ensemble des heures prévues dans les maquettes).

Conséquences :

- Diminution de l'enveloppe en fonctionnement d'environ 40 000€ par rapport à 2022

Mesure étudiée par l'UFR :

- Demande d'échanger 20 000€ de l'enveloppe investissement contre du fonctionnement
- Demande acceptée par la VP Finances

BUDGET FORMATION ET SUPPORT 2023

Investissement



Formation et support – Enveloppe Investissement 2023

- Enveloppe initiale allouée par l'UP : 113 235€ (+3%)
- Echange de crédits : - 20 000€
- Soit une enveloppe de 93 235€ (-16%)
- Proposition de répartition entre le transversal (UFR) et les départements :

	2023	2022
Disponible CRB FS	93 235 €	110 470 €
Baisse budgétaire en €	-17 235 €	
Baisse budgétaire en %	-16%	
Enveloppe allouée aux départements	15 000 €	15 000 €
Baisse budgétaire en €	0 €	
Baisse budgétaire en %	0%	
Enveloppe allouée au Transversal	78 235 €	110 470 €
Baisse budgétaire en €	-32 235 €	
Baisse budgétaire en %	-29%	

- Impact de la diminution sur le budget du transversal uniquement. Possible grâce aux nombreux investissements réalisés ces dernières années afin de mettre à jour le parc informatique et audiovisuel. Mais perte de marge de manœuvre pour faire face aux imprévus.

Formation et support – Répartition enveloppe investissement 2023

- **Rappel des règles de répartition entre les départements (hors CFMI) votées par le conseil d'UFR** (séances du 20/12/2018, 26/11/2019 - intégration Anthropologie) :
 - **Base fixe :**
 - 80% pour tous les départements
 - ½ pour SIC
 - ¼ pour Anthropologie
 - **Base variable :**
 - 20% en fonction des effectifs en licence et en master

NOF Anthropologie : M2 pas encore ouvert : prise en compte théorique complet (M1+M2) sur la base des effectifs constatés en M1 cette année.

Formation et support – Répartition enveloppe investissement 2023

- Répartition investissement 2023 entre les départements :

Département	Effectifs L+M		Inv de base 80%	Inv effectifs 20%	Total Investissement	Evolution budgétaire
GEOGRAPHIE	300	7,42%	1 548 €	223 €	1 771 €	-1%
HISTOIRE	560	13,85%	1 548 €	415 €	1 964 €	-1%
HISTOIRE DE L'ART	341	8,43%	1 548 €	253 €	1 801 €	0%
MUSICOLOGIE	164	4,06%	1 548 €	122 €	1 670 €	-2%
PHILOSOPHIE	166	4,10%	1 548 €	123 €	1 672 €	-1%
PSYCHOLOGIE	1885	46,61%	1 548 €	1 398 €	2 947 €	4%
SOCIOLOGIE	542	13,40%	1 548 €	402 €	1 950 €	-1%
SIC	71	1,76%	774 €	53 €	827 €	1%
ANTHROPOLOGIE	15	0,37%	387 €	11 €	398 €	0%
	4044	100,00%	12 000 €	3 000 €	15 000 €	

BUDGET FORMATION ET SUPPORT 2023

FONCTIONNEMENT



BUDGET APPRENTISSAGE



BUDGET APPRENTISSAGE 2023

- **Attribution UP = 18 000€ (1 000€ par apprenti)**

Cette estimation sera revue en février 2023, en fonction du nombre réel d'inscrits, et une dotation complémentaire devrait être versée.

Les dépenses imputées sur le budget apprentissage sont réglementées et doivent servir uniquement au fonctionnement de ces formations (justification des dépenses).

- **Rappel des règles votées par le conseil d'UFR (séance du 28/11/2019) :**
 - L'UFR prélève 12 % de frais de gestion sur le budget apprentissage
 - Le budget apprentissage (après déduction des frais de gestion) est réparti entre les 2 parcours au prorata des effectifs

Soit :

- 2 160€ attribué au transversal (UFR)
- 15 840€ à répartir entre les 2 parcours au prorata des effectifs

BUDGET APPRENTISSAGE 2023

Attribution 2023 :	18 000,00 €
12% frais de gestion UFR	2 160 €
Reste à répartir :	15 840 €

	Formations apprentissage	Effectifs	Budget
Géographie	LP AGRO	14	6 720 €
Psychologie	M2 Psychologie Ergonomie et psychologie du travail	19	9 120 €
		33	15 840 €

Enveloppe Fonctionnement à répartir entre le transversal (UFR) et les départements



Formation et support – Enveloppe fonctionnement 2023

- L'enveloppe de fonctionnement 2023 = 286 817€
- Elle est déterminée par :
 - Le solde de la dotation UP (- 9 059€), hors apprentissage
(*Attributions – Contributions UP, cf lettre de cadrage budgétaire 2023*)
 - +
 - Les ressources propres de l'UFR (295 876€)

Formation et support – Enveloppe fonctionnement 2023

Les attributions UP : 1 181 156€

1 - ATTRIBUTIONS DES MOYENS		1 181 156 €
Dotation de base - Socle de fonctionnement		
Forfait par composante + étudiants pondérés + besoins en HETD + compensation pour perte de personnel + droits inscription + participation sur engagement 2022 - Contribution de 5% hausse des fluides		847 765 €
+ Echange 20 000€ de dotation d'investissement contre du fonctionnement en 2023		
Dotation pour le fonctionnement du CFMI		64 000 €
FORMATION CONTINUE (UP PRO)		
80% des recettes prévisionnelles sont attribuées à l'ouverture du budget, soit 49 972€ Le complément intervient en 2 temps (mars et octobre/novembre)		62 465 €
Ajustement exceptionnel NOF		
Compensation des déséquilibres entre valorisation en € de l'OF et le calcul de la contribution à l'UB PAIE		175 000 €
Compensation pour externalisation VTR (vérifications techniques réglementaires + marché entretien des locaux)		9 964 €
Compensation pour personnels contractuels recherche		21 962 €

Formation et support – Enveloppe fonctionnement 2023

Les contributions UP : 1 190 125€

2 - CONTRIBUTIONS AUX CHARGES		1 190 215 €
Rémunérations des personnels contractuels Biatss et enseignants 15% du montant de rémunération des personnels Biatss de chaque composante / montant total des rémunérations Biatss UP (hors étudiants, indemnitaires et vacataires) + montant des rémunérations des personnels enseignants contractuels.		41 420 €
UB paie (heures complémentaires, vacances extérieures, étudiantes et des personnels) Conso prévisionnelle OF et consommations passées en HETD en en €. .		1 120 296 €
Téléphone (IMédia)		7 900 €
Courrier (DLPI - sur la base des consommations N-2)		6 319 €
Cartes de carburant (CFMI - Estimation DLPI)		690 €
Vérifications techniques réglementaires des bâtiments - VTR (DLPI)		8 269 €
Marché entretien des locaux (DLPI)		1 853 €
Contribution Microsoft EES (IMédia)		3 468 €

Dotation UP = - 9059€

1 181 156€ (attributions) - 1 190 215€ (contributions)

Formation et support – Enveloppe fonctionnement 2023

Les ressources propres de l'UFR : 295 876€

Rappel des règles votées par le conseil d'UFR (séance du 28/11/2019) :

L'UFR prélève 12% de frais de gestion sur les ventes des Cahiers de Civilisation Médiévale

5 - RESSOURCES PROPRES		295 876 €
SUBVENTION DRAC - CFMI		245 630 €
UNIVERSITE DES ANTILLES - LICENCE PRO AGRONOMIE Sur la base de 15 inscrits		14 646 €
REPRO / CARTES PERDUES / MAD LOCAUX / DIVERS		3 000 €
TAXE APPRENTISSAGE		5 000 €
REDEVANCES MERLINGS		18 000 €
Frais de gestion ventes cahiers CESCUM (12% sur recettes estimées à 80 000€)		9 600 €

Formation et support – Enveloppe fonctionnement 2023

- **Rappel de la contrainte budgétaire 2023 :**

Diminution de 20 000€ sur l'enveloppe fonctionnement, soit 7%.

- **Propositions :**

- Suppression de la contribution de la dotation Formation et support à la recherche : ERM (enveloppe recherche mutualisée) : + 5 000€
= réduction de la diminution budgétaire qui passe à 5%
- Répercussion de cette baisse budgétaire de 5% sur l'ensemble des enveloppes :
 - * Enveloppe allouée au transversal
 - * enveloppe allouée aux départements
 - * enveloppes mutualisées sauf contributions SCD et comités de sélection.

Enveloppe Fonctionnement attribuée aux départements



Formation et support – CFMI - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- **Le CFMI :**

Le CFMI a habituellement une attribution forfaitaire de 54 000€, diminuée de la contribution carburant (690€ en 2023).

- **Proposition enveloppe 2023 allouée au CFMI :**

	2023	2022
Enveloppe allouée au CFMI	51 300 €	54 000,00 €
Evolution budgétaire en €	-2 700 €	
Evolution budgétaire en %	-5%	
Contribution frais de carburant 2023 :	-690 €	
Soit une enveloppe de :	50 610 €	

Formation et support – Départements - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- **Les départements :**

Rappel des règles votées au conseil d'UFR :
(séances du 20/12/20218, 28/11/2019 et 03/12/2020)

- L'enveloppe attribuée aux départements est habituellement de 106 000€
- 50% des recettes de formation continue sont attribuées aux départements dès l'ouverture budgétaire, 31 233€ en 2023
- Les règles de répartition sont différentes entre l'enveloppe allouée en formation continue et l'enveloppe allouée en fonctionnement (ces 2 enveloppes constituent l'enveloppe globale en fonctionnement de 106 000€)

Formation et support – Départements - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- **Proposition enveloppe 2023 allouée au départements :**

	2023	2022
Enveloppe allouée aux départements	100 700 €	106 000 €
* Formation Continue (50% des recettes prévisionnelles)	31 233 €	39 571 €
* Fonctionnement	69 467 €	66 429 €
Evolution budgétaire en €	-5 300 €	
Evolution budgétaire en %	-5%	

- **Répartition de l'enveloppe Fonctionnement (hors FC) entre les départements :**

Règles de répartition de l'enveloppe fonctionnement :

Votées par le conseil d'UFR (séance du 20/12/2018, 26/11/2019)

- Base fixe :
 - 80% pour tous les départements
 - ½ pour SIC
 - ¼ pour Anthropologie
- Base variable :
 - 20% en fonction des effectifs en licence et en master

NOF Anthropologie : M2 pas encore ouvert : prise en compte théorique complet (M1+M2) sur la base des effectifs constatés en M1 cette année.

Formation et support – Départements - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- Répartition de l'enveloppe fonctionnement (hors formation continue) : 69 467€

FONCTIONNEMENT						
Département	Effectifs L+M	80%	20% / effectifs	TOTAL	Evolution budgétaire	
GEOGRAPHIE	300	7,42%	1 031 €	8 201 €	3%	
HISTOIRE	560	13,85%	1 924 €	9 095 €	4%	
HISTOIRE DE L'ART	341	8,43%	1 172 €	8 342 €	4%	
MUSICOLOGIE	164	4,06%	563 €	7 734 €	3%	
PHILOSOPHIE	166	4,10%	570 €	7 741 €	3%	
PSYCHOLOGIE	1885	46,61%	6 476 €	13 647 €	8%	
SOCIOLOGIE	542	13,40%	1 862 €	9 033 €	3%	
SIC	71	1,76%	244 €	3 829 €	6%	
ANTHROPOLOGIE	15	0,37%	52 €	1 844 €	5%	
CFMI	ENVELOPPE FORFAITAIRE : 50 610€					
TOTAL	4044	100,00%	13 893 €	69 467 €	5%	

Formation et support – Départements - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- **Répartition de l'enveloppe Formation Continue entre les départements :**

Règles de répartition de l'enveloppe formation continue :

Votées par le conseil d'UFR (séance du 20/12/2018 et du 03/12/2020)

- 50% pour les départements :
 - Au prorata des effectifs de l'année N-1 inscrits en FC
 - Avec un coefficient de 4 pour les contrats pro et de 1 pour les reprises d'études
- 50% pour le transversal de l'UFR

Formation et support – Départements - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- Répartition du nombre de contrats pro et de reprise d'études par département (2021/2022) :

CONTRATS PRO 2021/2022

Étiquettes de lignes	Nombre de Nom
PSYCHO	2
SIC	8
Total général	10

RE 2021/2022

Étiquettes de lignes	Nombre de Nom
CFMI	12
GEOGRAPHIE	3
HAA	1
HISTOIRE	3
PHILOSOPHIE	3
PSYCHOLOGIE	27
SIC	1
SOCIOLOGIE	5
Total général	55

Formation et support – Départements - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- Répartition de l'enveloppe Formation Continue : 31 233€

FORMATION CONTINUE							Evolution budgétaire
Département	Contrat Pro	Rep Etudes	Tot coeff.	% FC	FORMATION CONTINUE TOTAL		
GEOGRAPHIE		3	3	3,16%	986 €		-70%
HISTOIRE		3	3	3,16%	986 €		-64%
HISTOIRE DE L'ART		1	1	1,05%	329 €		-40%
MUSICOLOGIE			0	0,00%	0 €		-100%
PHILOSOPHIE		3	3	3,16%	986 €		100%
PSYCHOLOGIE	2	27	35	36,84%	11 507 €		-9%
SOCIOLOGIE		5	5	5,26%	1 644 €		50%
SIC	8	1	33	34,74%	10 849 €		-6%
ANTHROPOLOGIE							
CFMI		12	12	12,63%	3 945 €		-40%
TOTAL	10	55	95	100,00%	31 233 €		-21%

Formation et support – Départements - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- **Budget 2023 des départements (100 700€)** :

Département	FONCTIONNEMENT		FORMATION CONTINUE		BUDGET DEPTS TOTAL	Evolution budgétaire
	FONCTIONNEMENT TOTAL	FORMATION CONTINUE TOTAL	FORMATION CONTINUE TOTAL			
GEOGRAPHIE	8 201 €	986 €	986 €		9 188 €	-18%
HISTOIRE	9 095 €	986 €	986 €		10 081 €	-12%
HISTOIRE DE L'ART	8 342 €	329 €	329 €		8 671 €	1%
MUSICOLOGIE	7 734 €	0 €	0 €		7 734 €	-10%
PHILOSOPHIE	7 741 €	986 €	986 €		8 727 €	16%
PSYCHOLOGIE	13 647 €	11 507 €	11 507 €		25 154 €	0%
SOCIOLOGIE	9 033 €	1 644 €	1 644 €		10 677 €	9%
SIC	3 829 €	10 849 €	10 849 €		14 679 €	-3%
ANTHROPOLOGIE	1 844 €				1 844 €	5%
CFMI*	50 610 €	3 945 €	3 945 €		54 555 €	-9%
TOTAL	69 467 €	31 233 €	31 233 €		100 700 €	-5%

* La dotation forfaitaire en fonctionnement du CFMI est exclue des totaux, sauf pour le total Formation Continue

Enveloppe de fonctionnement transversal (UFR)



Formation et support – Transversal - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- **Montant de l'enveloppe allouée au transversal = 74 117€**

286 817€ (Enveloppe de fonctionnement)
+ 2 160€ (Apprentissage)
- 50 610€ (enveloppe CFMI)
- 100 700€ (enveloppe attribuée aux départements)
- 63 550€ (enveloppes mutualisées, détail diapos suivantes)

	2023	2022	Evolution budgétaire
Enveloppe allouée au transversal	74 117 €	83 204 €	-11%

Formation et support – Transversal - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

Sachant que sur ces 74 117€ :

- seulement 18 739€ sur les 31 233€ de formation continue seront attribués à l'ouverture budgétaire 2023.
Les 12 494€ seront versés en 2 temps (mars et novembre 2023)
- Les 5 000€ prévus pour la taxe apprentissage seront confirmés en septembre.

Avec un risque de ne pas obtenir la totalité des crédits attendus

- 30 000€ seront engagés dès le début de l'exercice 2023 pour les dépenses incompressibles (contrats de locations et de maintenances reprographie, copieurs, climatisations, licences, gardiennage du PUMD).

Formation et support – Transversal - Répartition enveloppe Fonctionnement 2023

- **Enveloppes mutualisées 2023 (63 550€) :**

	2023	2022	Evolution budgétaire
--	------	------	-------------------------

* Contributions SCD	40 500 €	40 000 €	1%
---------------------	----------	----------	----

Augmentation de l'enveloppe suite à l'augmentation des contributions à Psycarticle et Psycinfo

* Enveloppe comités de sélection	5 000 €	4 000 €	25%
----------------------------------	---------	---------	-----

Montant dépendant du nombre de COS ; pour rappel versement de 1 000€/COS

* Enveloppe voyages pédagogiques	9 500 €	10 000 €	-5%
----------------------------------	---------	----------	-----

* Enveloppe subventions associations étudiantes	3 800 €	4 000 €	-5%
---	---------	---------	-----

* Enveloppe culture	2 850 €	3 000 €	-5%
---------------------	---------	---------	-----

* Enveloppe RI	1 900 €	2 000 €	-5%
----------------	---------	---------	-----

Les prélèvements en début d'exercice

2023



Prélèvements début d'exercice 2023 - Reprographie

1- Les frais de reprographie :

- **Rappel des règles de répartition votées par le conseil d'UFR (séance du 28/11/2019)**
Prélèvement unique en janvier sur la base des consommations N-1
- Répartition des frais de reprographie au 31/10/2022 (les montants seront ajustés début 2023) :

Départements

GEO	2,40 €
HISTOIRE	5 107,38 €
HISTOIRE DE L'ART	1 368,67 €
MUSICO	862,48 €
PHILO	540,16 €
PSYCHO	6,52 €
SOCIO	4 417,52 €
ANTHROPOLOGIE	21,68 €
CFMI	293,16 €
SIC	212,68 €
	12 832,65 €

Laboratoires

CESCM	388,16 €
MAPP	0,00 €
CRIHAM	69,60 €
RURALITES	0,00 €
CERCA	0,00 €
MIGRINTER	0,00 €
HERMA	46,35 €
GRESKO	0,00 €
CAPS	0,00 €
	504,11 €

Prélèvements début d'exercice 2023 - Reprographie

Les frais de reprographie représentent une part importante dans le budget de certains départements.

La Direction se permet d'inciter les départements concernés à utiliser les outils numériques dans un souci économique mais également environnemental.

Prélèvements début d'exercice 2023 – Affranchissement et téléphone

2- Les frais d'affranchissement et de téléphone :

Rappel des règles de répartition votées par le conseil d'UFR : (séance du 28/11/2019)

- Prélèvement unique en janvier sur la base des consommations N-2 (contribution lettre de cadrage)
- Répartition entre le transversal, les départements et les laboratoires :
 - 48% pour le transversal
 - 20% pour les départements
 - 20% pour les laboratoires
 - 12% pour le CЕСSM
- Répartition pour les départements et laboratoires basée sur le nombre de personnels rattachés à l'UFR SHA
- Répartition revue uniquement au début de chaque contrat pluriannuel (mise à jour effectuée pour le budget 2023)

Prélèvements début d'exercice 2023 – Affranchissement et téléphone

- Montant des contributions UP (lettre de cadrage) : **14 219€**
- Répartition entre le transversal, les départements et les laboratoires :

	Répartition	Montant
Transversal	48%	6 825 €
Départements	20%	2 844 €
Laboratoires	20%	2 844 €
Cescm	12%	1 706 €
	100%	14 219 €

Prélèvements début d'exercice 2023 – Affranchissement et téléphone

Répartition dans les départements et laboratoires, en fonction du nombre de personnels rattachés à l'UFR :

DEPARTEMENTS

	Effectifs	Répartition	Montant
GEOGRAPHIE	17,17	12,84%	365 €
HISTOIRE	25,00	18,70%	532 €
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	14,50	10,85%	308 €
MUSICOLOGIE	9,00	6,73%	191 €
PHILOSOPHIE	8,00	5,99%	170 €
PSYCHOLOGIE	35,00	26,18%	745 €
SOCIOLOGIE	13,50	10,10%	287 €
CFMI	4,00	2,99%	85 €
SIC	4,00	2,99%	85 €
ANTHROPOLOGIE	3,50	2,62%	74 €
TOTAL	133,67	100,00%	2 844 €

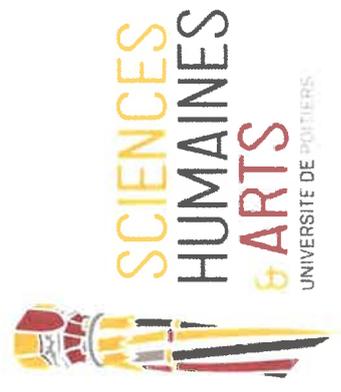
Prélèvements début d'exercice 2023 – Affranchissement et téléphone

LABORATOIRES

	Effectifs	Répartition	Montant
MAPP	8,50	6,27%	178 €
CRIHAM	25,50	18,82%	535 €
RURALITES	10,50	7,75%	220 €
CERCA	37,00	27,31%	777 €
MIGRINTER	19,50	14,39%	409 €
HERMA	11,50	8,49%	241 €
GRESKO	13,50	9,96%	283 €
CAPS	9,50	7,01%	199 €
TOTAL	135,50	100,00%	2 844 €

Pour rappel : le CESCO contribue sur une base fixe de 12% (1 706€)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



ANNEXE 2 Mobilité entrante 2022-23

Incoming students 2022-2023

Periode	Effectif
1st	20
2nd	8
Année	11
Total général	39

Pays	
Allemagne	5
Belgique	1
Brésil	1
Canada	3
Espagne	10
Etats Unis	3
Finlande	1
Italie	9
Norvège	1
Pays-Bas	1
Roumanie	3
Slovénie	1
Total général	39

Disciplines	Total
Géographie	1
Histoire	11
Histoire de l'Art	5
Migrinter	3
Musique	1
Philosophie	6
Psychologie	9
Sociology	3
Total général	39



ANNEXE 3 Dates de bascule en Approche Par Compétences des mentions licence

Nom de la formation	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26	2026/27	2027/28	2028/29	2029/30	2030/31
Psychologie				L1	L2	L3				
Histoire								L1	L2	L3
Histoire de l'art et archéologie								L1	L2	L3
Géographie et aménagement					L1	L2	L3			
Musicologie				L1	L2	L3				
Sociologie								L1	L2	L3
Philosophie								L1	L2	L3



Poitiers, le 13 décembre 2022

Message à l'attention des porteuses et porteurs de mention et/ou de parcours des mentions de Licence et de Master de SHA

Chères toutes et chers tous,

Vos assesseurs se sont fait le relai auprès de moi de vos interrogations, tant sur le timing des messages que sur les modes de calculs des chiffres de certaines caractéristiques de vos maquettes.

Voici les éléments que je peux porter à votre connaissance en réponse :

- Pour l'offre de formation 22-23, les maquettes ont été rendues en janvier 2022.

A partir de la remise des maquettes, et dans le cadre de la relecture globale de celles-ci, un accent a notamment été mis sur la structuration de l'offre de formation. A cet effet ont été effectués des calculs sur :

- La répartition CM/TD-TP
- Le volume de PPD
- Le volume total d'une maquette

Les résultats de ces calculs ont été alors adressés aux assesseurs pour que les mentions ne respectant pas le cadrage reprennent leur maquette de façon à converger vers celui-ci.

Ainsi, des modifications de maquettes ont été faites par les équipes, mais dans une temporalité ne nous permettant pas de refaire les calculs suite aux changements effectués.

Ces maquettes ont donc été votées en CFVU en mars sans nouvelle vérification : certaines maquettes étaient donc susceptibles de contenir encore des écarts avec le cadrage.

- Pour l'offre de formation 23-24, nous procéderons de même : ces calculs seront faits à nouveau en janvier 2023 sur la base des maquettes 23-24 que vous allez nous remettre le 6 janvier 2023.

Le cas échéant, des modifications seront donc demandées.

Notre intention, dans notre démarche auprès de vos assesseurs, est d'alléger, d'anticiper le plus possible ces allers et retours.

- Pour les équipes pédagogiques qui ne modifieront que peu ou pas leurs maquettes entre 22-23 et 23-24, les chiffres qui vous ont été communiqués par vos assesseurs sont de fait ceux qui seront obtenus en janvier 2023. Les équipes, peuvent, dans la mesure du temps dont elles



disposent bien entendu, prendre en compte les besoins de changement dès à présent. Mais ces demandes de modifications pourront évidemment être faites en janvier/février 2023. Notre objet est uniquement de leur permettre de gagner du temps.

- Pour les équipes pédagogiques qui vont profondément modifier leur maquette, ces chiffres sont sans objet car plus d'actualité. Pour ces équipes, il leur faudra attendre nos calculs de janvier 2023 pour connaître la position de leur maquette par rapport au cadrage.

Enfin, vous trouverez en suite de ce document nos méthodes de calcul pour éclairer les informations fournies.

Je profite de ce message pour vous remercier de votre implication.

Bien à vous,

Noëlle Duport



Méthode de calculs

Les calculs des différentes heures liées aux maquettes de formation sont effectués à partir d'extractions Ametys de chaque composante.

Trois critères sont analysés :

- Les heures de PPD
- Le rapport du nombre d'heures de CM vis-à-vis des heures de TD & TP
- Le volume total de la formation

Les analyses sont effectuées à l'échelle de la mention, et dans une logique de volume étudiant.

Les heures de L1, L2 et L3 sont additionnées. Dans certaines mentions, il y a plusieurs parcours. Une moyenne de ces parcours est alors faite pour avoir les données à l'échelle de la mention. Ainsi, si une Licence comporte une L1 et une L2 de tronc commun de 500h chacune, un parcours X de 400h et un parcours Y de 600h, le volume total moyen à l'étudiant sera de 1500h et non de 2000h.

Et dans un parcours donné, une UE peut donner lieu à des choix : là encore, une moyenne est faite.

Calcul du rapport CM / TD&TP

Pour chaque mention, est calculé le volume de CM en % du volume de CM+TD+TP (donc hors PPD et autres modalités type co-enseignement, suivi de stage...).

Calcul du volume total d'heures de formation

Pour chaque mention, il est regardé si le volume de formation (CM + TD + TP + PPD + autres modalités) ne dépasse pas 1 500 heures pour le cycle licence et 750 heures pour le cycle master, en volume étudiant. Il s'agit de mesurer le volume moyen d'heures suivies par un étudiant.

Calcul des heures PPD

Pour chaque mention il est regardé s'il y a au minimum 300h de PPD pour le cycle licence et au moins 14% du volume total pour le cycle master en volume étudiant. Là encore, il s'agit de mesurer le volume moyen d'heures de PPD suivies par un étudiant.

Les modalités qui entrent dans le cadre des PPD sont :

- Classe inversée – CM (P-CI-CM)
- Classe inversée – TD (P-CI-TD)
- Classe inversée – TP (P-CI-TP)
- Classe inversée – Autonomie (P-CI-Etu)
- Plateforme en autonomie (P-PFA)
- Suivi individualisé sur plateforme (P-SIPF)
- Simulation et jeu pédagogiques (P-SJP)
- Pédagogie par projet (P-Proj)

Le calcul est effectué en additionnant toutes les heures PPD de L1, L2 et L3, dans une logique de volume moyen étudiant.

Deux points sont pris en considération dans les calculs :

- Au sein des niveaux il existe parfois des UE à choix pour les étudiants. La présence de choix est prise en compte dans les calculs.

Ainsi si nous prenons l'exemple pour la licence Histoire de l'Art et archéologie de la L1 :

Niveau	UE	Nombre de choix dans l'UE	P-CI-CM	P-CI-TD	P-CI-TP	P-CI-ETU	P-PFA	P-SIPF	P-SJP	P-Proj	Total PPD
Licence 1	S1UE1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S1UE2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S1UE3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S1UE4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S1UE5	4	0	0	0	0	30	0	0	0	7.5
	S1UE6	1	0	0	0	0	7	0	0	0	7
	S2UE1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S2UE2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S2UE3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S2UE4	4	0	0	0	0	0	0	0	10	2.5
	S2UE5	4	0	0	0	0	30	0	0	0	7.5
	S2UE6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total L1			0	0	0	0	31	0	0	2.5	33.5

Les totaux sont calculés en faisant la sommes des heures PPD par UE divisées par le nombre de choix dans chaque UE



Dans la maquette de formation, les UE5 sont à choix sur 4 langues (Anglais, Espagnol, Allemand et Italien). Au total, il y a donc 30 heures de PPD « plateforme en autonomie » qui apparaissent soit 7,5h par choix. Ce sont ces 7,5h qui sont prises en compte. Le nombre d'heures est donc divisé par le nombre de choix de l'étudiant dans l'UE. En moyenne, un étudiant suit bien 7,5h de PPD, et non 30h puisqu'il ne suit qu'une des 4 options.

Pour l'UE4 du S2, l'opération est similaire, dans la maquette de formation il y a 10h de PPD « Pédagogie par projet » dans l'option philosophie. Cette UE4 a 4 options, les 10h sont donc divisées par 4 dans le total soit 2.5h.

- Lorsqu'il y a des parcours en L3, une moyenne simple est faite sur la somme des PPD de chaque parcours.